

DEPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 09 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 janvier à 14 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Éric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS.

Procurations : Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Yves COLPAERT
Madame Bérandère MAHAUDEN à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Yann NORMAND à madame Francine MOURIKS
Madame Catherine BAUDRY à monsieur Michel DEHAENE
Monsieur Dimitri DUQUENNE à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur François-Xavier HENNEON à madame Augustine VILLE
Monsieur Michaël PARENT à madame Isabelle LEMAIRE-OREC
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Olivier SABRE à madame Laëtitia LEGRAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Clément DELASSUS

Absents : Monsieur Romain BUISINE

Secrétaire de séance : Madame Brigitte CAMPAGNE

PROJETS DE DELIBERATIONS :

Finances :

- 1) Budget primitif – décision modificative n°3
Adopté à la majorité, avec 21 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » (Jimmy MASSON, Bruno WILLERON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT) et 3 « ABSTENTIONS » (Laëtitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE)
- 2) Budget communal 2023 – Report des crédits d'investissement
Adopté à la majorité, avec 21 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » (Jimmy MASSON, Bruno WILLERON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT) et 3 « ABSTENTIONS » (Laëtitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE)

Ressources Humaines :

- 3) Personnel communal – convention d'adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du Cdg59.
Adopté à l'unanimité

- 4) Personnel communal – Ouverture de postes sur des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités.
Adopté à l'unanimité
- 5) Personnel communal – Ouverture de postes pour l'année 2023 – Contrats d'Engagement Educatif.
Adopté à l'unanimité
- 6) Personnel communal – Ouverture de postes pour l'année 2023 – Contrats Parcours Emploi Compétence (PEC).
Adopté à l'unanimité

Marchés publics :

- 7) Commande publique – Marché de travaux – Rénovation de l'Eglise Saint Vaast – Avenant n°1 – Lot 1 « maçonnerie – Pierre de taille – béton ».
Adopté à l'unanimité

Intercommunalité :

- 8) CCFL – Convention relative à la mise en place de la signalétique « MA.LYS » aux points d'arrêt de la navette interterritoriale de la communauté de communes Flandre Lys sur le domaine public de la commune d'Estaires.
Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire :

- 9) Convention permanente de mise à disposition gratuite d'un local communal partagé pour le CCAS – salle Spérata DEWEPPE – rue du Président Kennedy – section C n°3476.
Adopté à l'unanimité

Information du Maire :

- 10) Décisions municipales prises au titre de l'article L.2122 – 22 du code général des Collectivités Territoriales
:
Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions du conseil municipal. La liste des décisions municipales est jointe en annexe à la note de synthèse.
- 11) Questions diverses

Séance close à 14h24.

Fait à Estaires, le 10 janvier 2023

Pour le Maire « empêché »,
La première adjointe,
Dorothee BERTRAND

